



LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU SÉNÉGAL UNE FORCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE



Dakar, le 8 février 2011. Deuxième jour du FSM. La veille nous avons eu une réunion pour préparer l'atelier sur le mouvement coopératif et depuis le matin, nous espérons qu'on puisse identifier le lieu de rendez-vous. À 15 heures, nous apprenons que ce sera dans une tente sur le site de la Faculté de Droit et Sciences politiques. À 16 heures nous avons le plaisir de retrouver nos partenaires et de constater que l'atelier a attiré une centaine de personnes. Le professeur

Alioune Badara Keita s'adresse à l'assemblée et présente le Réseau des organisations paysannes et pastorales (RESOPP) du Sénégal qui réunit 28 coopératives dans 7 départements du pays. Cela rejoint 6 000 membres et une population bénéficiaire d'environ 600 000 personnes. L'organisme est né en 2001, en période de crise avec le soutien de la coopération autrichienne et belge depuis 2006. « Il fallait se regrouper pour avoir de la force », déclare le professeur.



Le mouvement coopératif en Afrique de l'Ouest a souffert de l'utilisation qui a été faite de ce modèle d'organisation à des fins coloniales : on a alors créé des coopératives d'État, littéralement sans coopérateurs, pour prendre en charge les cultures de rente comme l'arachide au Sénégal. Suite à l'indépendance, ces coopératives se sont effondrées. Le mouvement coopératif est donc en période de reconstruction sur la base des principes de l'Alliance coopérative internationale.

L'atelier est organisé comme un forum pour mettre en évidence les exigences d'une organisation coopérative efficace. Il faut bien sûr « produire de la richesse sans tomber dans le travers de l'enrichissement personnel », comme le souligne un coopérant du Burundi, car une coopérative doit appartenir à tous ses membres sur une base d'égalité. Il faut aussi que la coopérative compte sur le soutien des autres coopératives : l'intercoopération est aussi un principe de l'Alliance coopérative internationale. Il faut donc, comme le souligne Abdou Salam Fall, sociologue de l'Institut fondamental pour l'Afrique Noire (IFAN) de l'Université Cheikh Anta Diop, bâtir des alliances pour renforcer le mouvement coopératif en même temps qu'on organise la coopérative pour répondre aux besoins des gens qui la constituent. Les coopératives ont une obligation de rentabilité et ont besoin que l'État mette en place de structures pour que le milieu rural profite de cette création de richesse.





Un exemple concret : la culture des oignons, une composante de base de l'alimentation sénégalaise où l'on en consomme 160 000 tonnes par an. Parce qu'on n'avait pas les moyens de conserver cette denrée et de la mettre en marché tout au long de l'année, les producteurs devaient se départir d'une partie de leur récolte à vil prix au moment où le produit était abondant et le Sénégal devait importer une quantité massive de produits de faible qualité durant la majeure partie de l'année. Depuis 2003, les coopératives ont investi pour corriger la situation et cette année, ce sont les oignons du Sénégal qui approvisionneront le pays huit mois sur douze. Les coopératives de producteurs ont obtenu des importateurs qu'ils ajustent leur activité à l'objectif de souveraineté alimentaire du pays. Laure Waridel de la Caisse d'économie solidaire du Québec a témoigné de l'expérience coopérative en commerce équitable grâce à laquelle des paysans mexicains maîtrisent leur production et la mise en marché de leurs produits.



Plusieurs participants font référence au modèle coopératif québécois avec lequel ils ont des rapports de collaboration inspirants. Abdou Salam Fall invite René Lachapelle du GESQ et Christian Jetté du LAREPPS à présenter comment le mouvement coopératif permet aux agriculteurs québécois de contrôler la mise en marché de leur production et comment les entreprises d'économie sociale en aide



domestique répondent à des besoins essentiels de la population âgée du Québec. En fait au Québec le mouvement coopératif est un acteur important dans la lutte contre l'exclusion économique et la pauvreté. Depuis maintenant 70 ans, le mouvement coopératif québécois est disposé d'une structure fédérative qui lui permet de traiter avec l'État, d'obtenir des législations favorables et de protéger l'autonomie économique des membres des coopératives.

Ntally Badji a souligné l'importance que les membres s'approprient les règles de fonctionnement des coopératives. Comme tout autre instrument, si des principes aussi essentiels que la démocratie et la solidarité ne sont pas respectés, les coopératives ne peuvent pas donner ce qu'on en espère. Une coopérative est « une association pour une économie juste », mais il faut savoir s'en servir aussi bien pour apprendre à être entrepreneurs sur les marchés que pour rendre aux collectivités les services dont elles ont besoin. Elles peuvent devenir des outils importants de lutte contre la pauvreté qui caractérise les collectivités rurales du Sénégal à condition de prendre le temps pour bâtir un mouvement coopératif fort, a rappelé Abdou Salam Fall.



Amadou Moustapha Niang, président du Conseil sénégalais de la coopération et de la mutualité, et le président du RESOPP ont souligné en conclusion les efforts investis pour renforcer les coopératives et l'importance que les collectivités rurales s'approprient cet outil de développement. Le président du CSCM a conclu en invitant les personnes présentes à la Rencontre internationale des Coopératives et mutuelles qu'il organise à Dakar les 23 et 24 mars 2011.



René Lachapelle, président du GESQ